

N/REF : 15/10/2024 16H50 C:000053 I:02633
V/REF : AC/C03356
V/Email reçu le Mardi 15/10/2024 a 16H50

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CLO
IMMEUBLE : CLOS ORME - CLO
AVENUE DE LA VAUNOISE
.
35137 PLEUMELEUC

Rennes, le 22 Octobre 2024

Référence Marché : 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 16 VAUNOISE - CLÉS A ALLER CHERCHER A L'AGENCE DE VILLEJEAN
LOGEMENT N° 106246, PORTE N°03, REZ DE CHAUSSEE
MOTIF : POSER LE MITIGEUR (FOURNI) SUR EVIER
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 17/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
PERÇAGE DE L'ÉVIER
POSÉ DU MITIGEUR FOURNI
REMISE EN EAU
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 17/10/24 a 14H48 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	54,72	54,72
	TOTAL H.T.			54,72
	T.V.A. a 10,00%			5,47
	TOTAL T.T.C.En EURO			60,19

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.